

OBJECTIFS :

Acquérir la connaissance des règles générales de sécurité applicables lors de travaux en hauteur et lors du port du harnais selon les recommandations R431 de la CNAMTS*.

Savoir identifier et évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.

Savoir identifier les différents Equipements de Protection Individuelle (EPI) antichute.

Maîtriser les techniques relatives à l'utilisation du harnais de sécurité et des systèmes antichute et, acquérir les pratiques de vérification et d'entretien du matériel.

*Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, Direction des Risques professionnels

PUBLIC :

Toutes les personnes exposées à des risques de chutes de hauteur et utilisant différents E.P.I. (personnels du BTP, maintenance...). 10 participants max.

PRE-REQUIS :

Être âgé(e) de plus de 18 ans.

Comprendre et parler la langue française.

Aptitude médicale au travail en hauteur.

CONTENU :

- Les statistiques d'accidents de travail
- Règlementation
- EPC/EPI et matériels
- Les normes
- Les facteurs de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Suivi et entretien d'un EPI
- Mise en place et réglage du harnais

PROFIL DES INTERVENANTS :

- Formateurs professionnels d'adultes spécialisé en travaux en hauteur.

NOM DU REFERENT PÉDAGOGIQUE :

ROUXEL Romain.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes pédagogiques actives adaptées à la formation des adultes, jeu Nézia borne spécial port du harnais, escape game port du harnais, quiz kahoot.
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
- Mise à disposition de matériels port du harnais pour exercices pratiques
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.

Le stagiaire est équipé de sa tenue de travail, de ses chaussures de sécurité, de gants de manutention, et d'un casque.

DATES DE FORMATION :

En fonction de vos besoins.

DURÉE :

1 journée (7 heures).

LIEU DE FORMATION :

Au sein de votre entreprise (en intra).

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluation des acquis à l'issue de la formation.

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation sur la base de QCM et d'exercices pratiques.

SANCTION VISÉE :

Attestation de formation/Evaluation.

DIVERS :

Un livret en dématérialisé sous QR code sera remis à chaque participant en fin de formation.